

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

ARRÊTE N°2026/77

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'emménagement de Madame CHAPELET Hélène – 5 rue Jules Guesde – 62380
LUMBRES

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur les 2 emplacements de parking devant le n° 5 rue Jules Guesde du **Dimanche 24 Mai 2026 de 08h00 au Lundi 25 Mai 2026 à 20h00**.

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Madame CHAPELET Hélène,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 18 Mai 2026
Le Maire,

Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le 19 MAI 2026

